

Communiqué de presse  
8/05/2020



## **COVID-19 :**

### Les services de la Ville organisent leur déconfinement

*Jeudi 7 mai, un troisième comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) « exceptionnel » s'est tenu à l'Hôtel de Ville afin de préparer la reprise du travail des agents de la collectivité dans le cadre du déconfinement national confirmé par le Gouvernement pour ce lundi 11 mai.*



## Communiqué de presse

---

La Ville d'Ajaccio a rédigé sa feuille de route sanitaire afin de protéger au mieux la santé et la sécurité de son personnel.

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, le CHSCT, composé d'élus, de cadres administratifs et de représentants du personnel est au centre de la gestion de crise.

«Toutes les décisions prises privilégient la sécurité sanitaire dans le respect du dialogue social au sein de l'institution et dans le seul intérêt des citoyens » annonce sans ambages Laurent Marcangeli, qui a présidé la réunion avec toutes les mesures préventives que cela implique.

Les mesures votées lors de cette séance s'appliqueront donc dans le cadre de la reprise des activités professionnelles des agents de la commune d'Ajaccio.

Pour le Maire, la sécurité du public accueilli et de son personnel communal est une priorité excluant tout retour à la normale.

En plus des règles sanitaires prônées depuis le mois de mars incluant les gestes barrières, la distanciation sociale, l'isolement des personnes malades ou vulnérables ; des mesures de prévention ont été prises aussi bien au niveau organisationnel, humain que techniques. Elles ont été adaptées à chaque problématique de service avec le souci de limiter les risques psycho-sociaux.

Les recommandations du gouvernement ont guidé ce document qui oblige à vivre avec le CORONAVIRUS. Parmi les mesures fortes, le maintien prolongé du travail à distance, la mise en place de roulement présentiel et de télé travail, le respect stricte de nouvelles règles d'hygiène en espace commun, l'interdiction d'utiliser les climatiseurs (bureaux et véhicules) pour éviter de diffuser le virus dans l'air, une désinfection régulière des locaux et établissements, une individualisation pour la mise à disposition des équipements ... Une jauge de 4 m<sup>2</sup> par personne s'appliquera aux agents de la Ville comme au public reçu. Cette règle sera suivie dans tous les espaces ouverts et communs.

L'accueil du public se fera de manière encadrée avec marquage au sol pour assurer le respect des distances de sécurité. Sur place, les usagers sont invités à s'équiper de masques. La distanciation avec les agents communaux sera privilégiée grâce à l'installation de plaques en plexiglass. Chaque lieu ouvert au public disposera de gel hydro alcoolique.

Entre mesures de prévention collectives et individuelles, l'ensemble du cadre de vie des agents au travail se trouve chamboulé. Ce redéploiement demande d'établir de nouvelles règles de vivre ensemble avec pour souci la protection des populations les plus vulnérables.

La semaine prochaine, une vaste campagne de communication va être lancée à destination des Ajacciens pour les informer sur le déconfinement et les conséquences sur leurs services publics.



## Résumé des mesures pour lutter contre le COVID-19 au travail

### Mesures organisationnelles :

- La prolongation et l'élargissement du télétravail à d'autres postes dans le cadre du déconfinement
- Alternance travail présentiel et travail à distance. Mise en place de roulement des équipes sauf pour les tâches non réalisables à distance afin de désengorger les services et respecter la distanciation sociale
- Equiper les bureaux de produits désinfectants et de gel hydro alcoolique
- Sensibilisation sur les bonnes conduites et bonnes pratiques d'hygiène au bureau
- Respect de la distanciation dans les espaces de travail partagés, marquage au sol dans les lieux communs et d'accueil du public, plexiglass installés pour les bureaux accueillant du public...
- Jauge de 4 m<sup>2</sup> entre les individus dans les espaces communs
- Juguler l'afflux d'usagers dans les bureaux en encourageant auprès du public les démarches administratives à distance.
- Aménagement et mesures spécifiques pour l'accueil du public : mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique, pexiglass, affichages de sensibilisation, fléchage au sol ...
- Limitation des rassemblements avec encouragement des visio-conférences pour les réunions
- Aménagement des horaires de travail pour certains services
- Prévenir les risques psychosociaux



### Mesures pour les bâtiments ou les sites : réouverture et fonctionnement

- Désinfection des bâtiments ou sites
- Ventilation régulière des locaux
- Interdiction d'utiliser les climatiseurs. Seuls les ventilations mécaniques contrôlées pourront perdurer
- Entretien et nettoyage des locaux renforcés sous couvert de protocoles à respecter
- Encadrement sanitaire des lieux de pause des agents, consignes d'hygiène pour l'usage des équipements communs

### Mesures de prévention collective

- Equipements permettant de faciliter les mesures d'hygiène
- Matérialisation des distances à respecter au sol
- Utilisation d'une chaise sur deux dans les salles collectives
- Protection pour éviter l'inhalation du virus : individualisation des outils, des équipements et des véhicules
- Désinfection des outils, équipements et véhicules
- Campagnes d'information de mesures d'hygiène par métier ou par site à envisager

### Mesures de prévention individuelle

- assurer une hygiène personnelle avec notamment une dotation initiale d'un flacon de 100 ml de gel hydro alcoolique prévue pour chaque agent puis ensuite attribué à la demande
- Port du masque obligatoire dans les espaces communes (couloirs, salles de réunions, bureaux communs ...) avec respect des conditions d'utilisation.
- port de gants réservés pour certains services

### Mesures de surveillance sur l'état de santé des agents et test de dépistages

- Attention particulière des agents fragiles ou vulnérables par la médecine préventive, avec maintien du confinement ou aménagement spécifique de tâches
- Conduite à tenir en cas de suspicion du COVID-19
- Pour l'heure, les campagnes de dépistages par les employeurs ne sont pas autorisées pour leurs salariés.

---

**Contact presse :**

Direction de la communication - Cabinet du Maire  
Stéphanie FABY - Attachée de presse  
Téléphone : 06 69 15 75 17  
Email : [s.faby@ville-ajaccio.fr](mailto:s.faby@ville-ajaccio.fr)



Ville d'Ajaccio - Cità d'Aiacciu



Youtube : CitadAiacciuTv

